



COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2018

La Séance est ouverte à 19h00

PRESENTS : Michel ISNARD Maire,
Agnès PINELLI adjointe,
Paul COUFFET Conseiller municipal délégué
Marie Christine VINCENT Anne Elisabeth VOGEL, Véronique JULIEN
LOSORGIO, Arlette PASTOR, Véronique VIALE, conseillères municipales
Cyril DENTAL, Gilbert STASIO, Fabrice PASTOR conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES :

Alain PORRE, adjoint, a donné procuration à Gilbert STASIO, conseiller municipal,
Roland LARBRE, conseiller municipal, a donné procuration à Anne-Elisabeth VOGEL, conseillère municipale,
Marie Pierre SPINAZZE conseillère municipale, a donné pouvoir à Marie Christine VINCENT, conseillère municipale,
Dominique BRELOT conseiller municipal, a donné pouvoir à Véronique JULIEN LOSORGIO, conseillère municipale,

Est nommée secrétaire de séance : Agnès PINELLI

1- PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2018 APPROUVE A L'UNANIMITE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

2 – : ELECTION DU 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DEMISSION

Rapporteur : Michel ISNARD

Suite à la démission de Monsieur Roland LARBRE, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,
- **PROCEDE** à la désignation du 1er adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Monsieur Paul COUFFET est élu 1^{er} Adjoint au Maire

A LA MAJORITE ABSOLUE PAR 8 VOIX POUR

3 ELUS N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE (Arlette PASTOR, Fabrice PASTOR, Véronique VIALE),

3 – ELECTION DU 4^{ème} ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DEMISSION

Rapporteur : Michel ISNARD

Suite à la démission de Madame Marie Christine VINCENT, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,
- **PROCEDE** à la désignation du 4^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Monsieur Cyril DENTAL est élu 4^{ème} Adjoint au Maire

A LA MAJORITE ABSOLUE PAR 8 VOIX POUR

3 ELUS N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE (Arlette PASTOR, Fabrice PASTOR, Véronique VIALE),

4 – INDEMNITES DE FONCTION DE CONSEILLER MUNICIPAL TITULAIRE DE DELEGATION

Rapporteur : Michel ISNARD

Le conseil Municipal fixe le montant des Indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et des Adjoints et attribue une indemnité de fonction aux conseillers municipaux délégués.

ADOpte A LA MAJORITE PAR 8 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS

3 ELUS N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE (Arlette PASTOR, Fabrice PASTOR, Véronique VIALE),

Absentions : Marie Christine VINCENT, Anne Elisabeth VOGEL, Roland LARBRE (pouvoir à A.E.VOGEL), Marie Pierre SPINAZZE (pouvoir à M.C.VINCENT),

5 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES, DE LA CAO, DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DE LA COMMISSION EXTRA MUNICIPALE RAZA

Rapporteur : Michel ISNARD

Suite à la démission de leurs fonctions de 2 adjoints et au souhait de retrait des délégations de 2 autres conseillers municipaux, il est apparu nécessaire de modifier la composition des commissions municipales mises en place le 23 avril 2014.

Il est donc procédé à l'élection des membres des commissions conformément au principe de la représentation proportionnelle des élus au sein de l'assemblée communale

ADOpte A LA MAJORITE PAR 8 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE

3 ELUS N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE (Arlette PASTOR, Fabrice PASTOR, Véronique VIALE),

Contre : Marie Christine VINCENT, Anne Elisabeth VOGEL, Roland LARBRE (pouvoir à A.E.VOGEL), Marie Pierre SPINAZZE (pouvoir à M.C.VINCENT),

6 – MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS ET CORRESPONDANT DEFENSE

Rapporteur : Michel ISNARD

Suite à la démission de leurs fonctions de 2 adjoints et au souhait de retrait des délégations de 2 autres conseillers municipaux, il est apparu nécessaire de modifier la désignation des délégués et représentants de la Commune aux organismes extérieurs et de nommer un correspondant défense.

- **Monsieur Gilbert STASIO est désigné correspondant Défense de la Commune.**
- Sont désignés :
 - **Pour représenter la Commune au SDEG :**
 - Monsieur Michel ISNARD comme délégué titulaire
 - Monsieur Paul COUFFET comme délégué suppléant
 - **Pour représenter la Commune au SICTIAM :**
 - Madame Agnès PINELLI comme déléguée titulaire
 - Madame Véronique JULIEN-LOSORGIO comme déléguée suppléante
 - **Pour représenter la Commune au Conseil d'Administration de l'EHPAD Gastaldy:**
 - Monsieur Michel ISNARD comme délégué titulaire
 - Monsieur Dominique BRELOT comme délégué suppléant

ADOpte A LA MAJORITE PAR 8 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS

3 ELUS N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE (Arlette PASTOR, Fabrice PASTOR, Véronique VIALE),

Absentions : Marie Christine VINCENT, Anne Elisabeth VOGEL, Roland LARBRE (pouvoir à A.E.VOGEL), Marie Pierre SPINAZZE (pouvoir à M.C.VINCENT),

7 – RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Rapporteur : Cyril DENTAL

Le rapport annuel est disponible et consultable en mairie et sur le site internet.
Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal

PREND ACTE du rapport annuel 2017

8 – CREDITS ANTICIPES -INVESTISSEMENT 2019

Rapporteur : Paul COUFFET

Le Conseil Municipal

- **AUTORISE** M. le Maire à engager, liquider et mandater entre le 1^{er} janvier 2019 et la date d'adoption du budget primitif 2019 du budget principal, les dépenses d'investissements dans la limite de 66 000€ au total et
- **DECIDE** d'intégrer les crédits dans le budget primitif du budget principal (M14) pour l'exercice 2019.

A LA MAJORITE PAR 9 VOIX POUR, ET 6 ABSTENTIONS

Abstentions : Marie Christine VINCENT, Anne Elisabeth VOGEL, Fabrice PASTOR, Véronique VIALE, Roland LARBRE (pouvoir à A.E. VOGEL), Marie Pierre SPINAZZE (pouvoir à MC VINCENT),

9 – MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL RIFSEEP

Rapporteur : Cyril DENTAL

Le conseil municipal :

- **INSTAURE** le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les modalités définies ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2019.
- **ABROGE** les primes en vigueur dans la collectivité et non cumulables avec le RIFSEEP à compter de cette même date, à savoir :
 - l'indemnité d'administration et de technicité (IAT),
 - l'indemnité d'exercice des missions de préfecture (IEMP),
 - l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS),
- **PREVOIT ET INSCRIT** les crédits correspondants au chapitre 012, dépenses de personnel des budgets 2019 et suivants.

ADOpte A L'UNANIMITE

10 – REGIME INDEMNITAIRE DES REGISSEURS DE RECETTES OU D'AVANCES

Rapporteur : Véronique JULIEN LOSORGIO

Le conseil municipal

- **ALLOUE** l'indemnité de responsabilité au régisseur titulaire précisé dans le tableau annexé, conformément aux taux prévus par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 et qui sera versée en seule une fois
- **DIT** qu'une indemnité de responsabilité pourra également être allouée au régisseur suppléant dans les conditions prévues par l'instruction du 21 avril 2006 et qui sera versée en seule une fois. Le versement de l'indemnité de responsabilité au mandataire suppléant ne prive pas le régisseur titulaire du versement de la sienne.

ADOpte A L'UNANIMITE

11- TRANSFERT DE LA COMPETENCE RELATIVE A LA GESTION DES EAUX PLUVIALES ET URBAINES A TITRE FACULTATIF – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CARF

Rapporteur : Michel ISNARD

Suite au transfert de la compétence assainissement, et la nécessité de transférer spécifiquement la compétence facultative « eaux pluviales et urbaines » à la CARF en tant que commune membre, le Conseil Municipal :

- **TRANSFERE** la compétence « Eaux Pluviales » à compter du 1^{er} janvier 2019
- **ACTE** la modification des statuts de la CARF joints à la présente délibération.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document relatif à ce transfert de compétence

ADOpte A L'UNANIMITE

LA SEANCE EST LEVEE A 20H03



FAIT A GORBIO, LE 10 DECEMBRE 2018
MICHEL ISNARD, MAIRE